M. Ribot, comment est-il en proche ?

On se rappelle comment, en 1893, au mépris de janvier le gouvernement prétendait que jamais aucune enquête n'avait été ouverte à propos de l'affaire Dupas, tout en ne qu'on avait encore le plus vif désir d'arrêter Artom.

Et cependant la brochure Dupas. Vous savez ce qu'elle est. Rien ne prouve la sérénité de M. Ribot. Il y a des gens qui, en pareil cas, se prévalent à la Chambre et tout ou change. M. Ribot se réveille et les jaunes est assez. En quoi ! voici une brochure qui est scandale. Vous vous vous dites que rien ne peut se passer un scandale qui a affleuré le dernier du blason et le plus vil du peuple. L'intérêt politique général ne vous paraît pas suffisant pour mettre en mouvement l'action publique. L'intérêt privé d'un homme politique fait-il et l'intérêt général n'avait pas fait de lire et de lire ? Il n'a vu qu'un délit, le parquet en a vu trois : violation de secret professionnel, recel de malfaiteur et tentative de conditionnaires.

Ces trois chefs d'inculpation se sont finalement réduits à deux : ils ne sont pas plus honorables pour cela et a été écarté par le juge d'instruction. Le parquet qui se pose devant le tribunal a été pour M. Ribot lui-même devant la Chambre, le 7 décembre 1895. Qu'a dit ce jour-là M. Ribot ? Ceci : « Si était vrai qu'un ministère, dont j'étais le chef et qui faisait partie mon honorable prédécesseur M. Bourgeois et d'autres membres de cette Chambre, était en flagrant délit d'entamer par des moyens interdits et illégaux des poursuites avec un homme contre qui avait été décerné un mandat d'arrêt, je ne serais pas à cette tribune. » Cela est-il vrai ? Nous avons à ce sujet, et à la fin de sa brochure, il répète manifestement : on demande pourquoi on n'a pas arrêté Artom ? C'est donc que le gouvernement de M. Ribot le voulu.

Eh bien ! est-ce vrai ? Tel est le problème à résoudre. Si le voyage à Venise est une balle, vous devez condamner Dupas, indigne de votre pitié. Et l'entrevue de Venise est réelle, dans le récit de Dupas, le problème posé par M. Ribot est résolu et vous devez acquitter Dupas.

M. Chéon rappelle les déclarations faites par le gouvernement en novembre 1893, conformément à la mission confiée par M. Soinoury à M. Dupas. Le voyage de celui-ci à Londres, la mise en rapport avec Dupas, le projet d'entrevue à Venise, les hésitations d'Artom, puis son acceptation, après l'assurance donnée par Royère que toute garantie était assurée.

C'est alors qu'Artom écrit à son conseil la lettre adressée : « Dites bien à Royère de gouvernement que je n'ai donné à personne une lettre quelconque. Tout ce qui a été raconté est basé sur des présomptions. »

Le mot seul (M. Reinach) a pu faire quelques réflexions. Personne n'a eu une lettre quelconque. Vous avez bien sûr que de ce fait. Le gouvernement a un trompé informal. Dites à Kolianu qu'Adorno (c'est Artom) sauvera'il bien des choses. Vraisemblablement ne valent pas les nouvelles que Dupas et Royère vont donc à Venise ; qu'y est-ils ? Dans ce mouvement qui implique de la part de Dupas la mission d'arrêter Artom, avec lequel on se photographier, avec lequel on va au concert, avec lequel on travaille et lui, que Dupas peut rapporter au directeur général de la sûreté des notes obtenues par Artom à Royère.

Dupas a bien mentionné sur ce voyage ! N'est-il pas vraisemblable que le but poursuivi n'était nullement l'arrestation d'Artom ?

Il a bien mentionné. Quant à M. Loubet, il l'inconnu aussi. Il a pris la responsabilité de tout ce qui a précédé qui me désarme, et vis-à-vis de la lamentable insistance de M. Ribot à tout rejeter sur lui, m'a désarmé d'une façon définitive.

Mais, cela est bien certain : MM. Soinoury et Loubet savaient tout ce qui se passait à Venise, les comptent même sous les yeux, le rapport de Dupas ; ils ne savaient pas aux détails pour éviter que Ribot substituât au demande l'hospitalité commandé le talent jour pour les lettres d'Artom.

M. Ribot a-t-il connu, lui, cette mission ? Il le dit. Soinoury, au contraire, a des raisons de croire qu'il ne l'ignorait pas. Il affirme en tout cas, qu'il a eu, par la communication qui lui a été faite, le jugement de la dépêche de Dupas, la pressence d'Artom et le possibilité qu'on avait de l'arrêter. Cela est résulte pour moi, jusqu'à l'évidence de la physionomie des dépositions respectives de M. Soinoury et de M. Ribot, entendus hier sur ce point.

Et alors, je peux cette question. S'il y a en recel de malfaiteur, de délaire de violation, il y a d'autres coupables, M. Soinoury, M. Loubet M. Ribot et même M. Deville-à qui la dépêche de Dupas a été communiquée et qui la lue jusque au scandale ? Le rapport de M. Loubet, qui l'a connu le 2, à 9 heures du matin et l'a fait communiquer à 10 heures, le même jour à M. Ribot.

Nous sont coupables de recel de criminel, ou vis-à-vis d'eux, si les sont si les mêmes, ils ont été aveugles. Ils savent que le ministère public abandonne la période qui correspond au voyage à Venise. Mais depuis que Dupas a passé ? Les modifications intervenues du 10 novembre 1893 ; suivant par parenthèse la visite de M. Cochin à la direction générale de la sûreté ; le recul ordre n'est donné à M. Soinoury par M. Ribot et à l'intérieur.

Les différences deviennent de plus en plus prononcées le 12, M. Ribot, le 14, M. Bourgeois, affirment qu'on l'on se préoccupe d'arrêter Artom. Et ce que prétendent M. Ribot à donner des ordres à M. Soinoury ? Non ; s'il faut en croire M. Soinoury, c'est le 17 seulement que l'ordre est donné et les conditions prises, et sur ce point la déclaration de M. Ribot qu'Artom reçoit la dépêche à la suite de l'appel à quitte Dada-Perdu.

Mais cette dépêche de Royère qu'en est-il contre Dupas comme point de départ du recel, quand a-t-elle été expédiée ?

Nous le savons aujourd'hui ; elle a été expédiée le 2 janvier, dans la nuit, vers les ordres de M. Ribot. Mais les pourparlers avec Royère. Quant à la mission nouvelle donnée à Dupas accompagnant Soinoury à travers l'Europe, à la poursuite d'Artom, quelle était-elle ?

L'hypothèse la plus vraisemblable la voici : La Préfecture de police qui a pu, dès le 10 novembre, obtenir chacune son dossier Artom, et si Soudais était chargé d'arrêter, Dupas était chargé d'intervenir auprès de lui et d'essayer d'obtenir de Artom : « Allez-vous-en ! Ne pas aller à Venise, surtout, en arrêtant tout ». Voilà ! on ne comprendrait quoi était le rôle de Dupas (Dupas fait des signes d'assentiment).

Il faut s'attacher à démontrer, par le langage tenu devant la commission d'enquête par M. Loubet, que le rôle de laisser déposer Dupas, dont M. Ribot prend la responsabilité, qu'il le rôle était bien la mission unique en ce moment dans les événements.

Et maintenant, en droit, peut-il y avoir en recel ? Comment faire résulter cet acte d'une dépêche sur laquelle on ne peut même se mettre d'accord ? Un honnête expert n'a-t-il qu'elle pouvait signaler : « Nous sommes obligé de construire des magasins dans le pays, recevrez lettre sous peu ». Et cela pour un délinquant.

M. Chéon examine sommairement quels doivent être les caractères du recel et, en ce qui concerne dans la cause. D'ailleurs, on n'a pu découvrir aucun mobile. On avait bien songé qu'il pouvait y avoir dans la publication de la brochure de Dupas, un acte résidant d'une conspiration criminelle, mais il a fallu y renoncer après les déclarations du colonel de Sandeville. Vous vous vous dites.

Quant au secret professionnel, si M. Dupas l'a violé, alors, il faut dire aussi que M. Ribot, que M. Soinoury, que M. Loubet l'ont violé également.

Ces secrets dont le Code pénal a voulu prévenir la divulgation, en sont-ils dans le secret qui vient les intérêts privés, le secret politique est d'une autre nature. Et ce que dans cette affaire de Panama, d'ailleurs, il pourrait être question de secrets, même de secrets politiques, alors que tout le monde a proclamé au Parlement, dans la commission d'enquête, que l'on voulait la lumière, la plus complète lumière, alors que M. Ribot lui-même, a commencé à publier certaines des documents qui avaient, il le reconnaît, un caractère essentiellement secret.

Non ! il n'y a pas eu de secret professionnel violé, d'ailleurs, au temps où nous sommes, les intérêts doit se faire au grand jour et les actes des hommes politiques devant défier la lumière.

La condamnation de Dupas montrerait que les petits sentiment à pâtir pour les grands. Le tribunal rappelle que, fréquemment, nous passons du jour que nous sommes tous égaux devant la loi.

Des applaudissements ont accueilli les péroraisons de M. Chéon.

A demain, plaidoyer de Me Desjardin pour Royère.

Mort d'un député

Bayonne, 24 mars. — M. Laffont, député républicain de Bayonne, vient de mourir.

Les espions de Nancy

Nancy, 24 mars. — Le sergent-fourrier Boillot accuse maintenant de complicité un jeune Bongrois, employé à Paris, qui aller à Metz avec lui le 23 février dernier : Dans l'instruction a attaché aucune importance à cette nouvelle déclaration de Boillot.

Un non-lieu a été rendu en faveur de l'ancien sous-officier allemand Just Martin et Schwartzmann. Mais Just Martin a été maintenu en état d'arrestation pour port illégal d'uniforme militaire français, et Schwartzmann sera probablement retenu comme complice de vol par recel de vieux galons.

Nouvelles étrangères

Le docteur Jameson devant le tribunal de Bow-Street

Londres, 24 mars. — Le docteur Jameson et ses compagnons ont comparu aujourd'hui devant le tribunal de Bow-Street.

Dans la foule considérable qui se pressait dans l'auditoire, on remarquait, comme aux audiences des antérieures, beaucoup de personnalités de la politique et de la finance.

Au cours de l'audience, le major Panzera, de la police de Bechuanaland, a produit des plans relatifs à un prolongement du chemin de fer de Mafeking à Gwelo, et déclaré notamment que le chemin de fer que la Chartered Company avait levé, dit-on, des troupes contre le chef de Kinchwe.

La témoin ne saurait dire, même approximativement, vers quelle date ce chemin de fer devait atteindre Linchwe.

Les Etats-Unis et l'Espagne

Au Sénat de Washington

Washington, 24 mars. — Le sénateur Mille a présenté une résolution *conjointe* tendant à demander au Président Cleveland de déclarer à l'Espagne l'indépendance de Cuba et autorisant le Président, en cas de refus, à s'emparer de Cuba avec l'aide des troupes de terre et de mer, et à occuper cette île jusqu'à ce que les habitants soient à même d'établir cette autonomie.

Le sénateur Plata a déposé une résolution invitant le président à employer quelques bons offices auprès de l'Espagne à l'effet d'obtenir l'établissement d'une république indépendante de Cuba.

Sur la proposition de M. Sherman, cette résolution est envoyée à la commission interparlementaire.

C'est pour faire droit aux scrupules de quelques sénateurs de l'opposition et pour obtenir un vote le plus tôt possible, que cette résolution a été renvoyée à la commission pour être modifiée.

Les sénateurs Palmer et Georges ont soutenu que la résolution de la Chambre avait un caractère offensant, qu'elle contenait des menaces d'intervention, qui, mises à exécution, conduiraient droit à la guerre.

Le sénateur Plate a affirmé de son côté que cette résolution était contradictoire dans ses termes.

Il n'y a pas, a-t-il ajouté, au Sénat, une voix en faveur ; j'ai voulu renvoyer la résolution à la Chambre, mais les sénateurs n'ont pas voulu.

On a proposé alors à M. Sherman de déclarer au Sénat une note unanime contre les conclusions de la commission interparlementaire.

M. Sherman s'est rendu à cet avis dans le but de hâter les événements et la résolution a été votée sans scrutin.

LA BELGIQUE

TROUBLES GRAVES

Anvers, 24 mars. — Des troubles politiques très graves viennent d'éclater à Hoboken.

Les libéraux de cette commune avaient organisé une manifestation pour protester contre la nomination d'un bourgmestre catholique. Le cortège, composé de 2 mille personnes, parcourait les diverses rues de la commune quand les manifestants aperçurent à l'Hôtel-de-Ville le bourgmestre actuel, M. Coen, qui fut hué.

En présence des protestations de M. Coen, une panique indescriptible s'ensuivit. Des coups de feu ont été tirés, et plusieurs blessures. Une des victimes a reçu un coup de sabre qui lui a ouvert la tête, de l'oreille à la carotide.

La population de Hoboken est dans un état d'une grande exaspération. On craint de nouveaux troubles.

Dernière Heure

Les journaux de ce matin

Paris, 25 mars. — De la Petite République :

Il résulte de rapports adressés à l'administration pénitentiaire, que l'exception Dreyfus qui purge sa peine à l'île du Diable, est assez gravement malade. Complètement déprimé, il est devenu blême, cadavérique, et semble un vieillard. La visite journalière d'un médecin a été autorisée, mais il est expressément interdit aux gardiens de parler au prisonnier, ni de lui répondre. L'accès de l'île est très difficile ; néanmoins des mesures rigoureuses ont été prescrites, afin de prévenir toute tentative d'évasion.

Du Gaulois :

Chez M. Déroulède, à Langely. — Ainsi, dit à notre collaborateur, M. Déroulède, pour bien poser la question, mes amis se sont demandé si j'étais partisan du prince Henri d'Orléans et si je mettais à la disposition des ouvriers.

Les lettres que je reçois ce matin de diverses membres de la Ligue des patriotes, m'interrogeant comme vous-même, prouvent assez en tous cas, que je n'ai donné aucun mot d'ordre, à ceux que M. Rane appelle si dédaigneusement *dans son article du Matin*, les tronçons du bourlanginne. La question est donc posée devant moi pour la première fois.

Supposons un instant que ces idées qui sont les miennes sont aussi celles du prince Henri d'Orléans. Quel est son pouvoir d'action, quelle est en force ? Il ne peut ni se leurrer, ni se payer de mots. La politique de salons n'est pas une politique.

Et il a la popularité et la valeur de Gambetta, la popularité et l'influence du général Boulanger, il ne peut rien changer à ce qui est, sinon même que toutes les fois l'exception était abrogée, des élections multiples s'ouvraient à la Chambre, alors même qu'il y siégerait, il n'aurait ni le pouvoir, ni le moyen de rien réformer.

Du Figaro :

Les socialistes et les radicaux en sont venus à ne plus pouvoir supporter la contradiction.

C'est un état d'esprit dont leurs aïeux de la Terreur nous avaient donné le spectacle. Il a refait de nos jours le coup d'éclat des ouvriers Bourgeois pour amener les partis extrêmes à ce degré d'intolérance et d'infatuation qu'exprimait dès l'origine, en notre siècle, le mot de Fourier : contre quel genre de contradiction s'insurgent-ils, avec la véhémente injustice que le donne Bérard à M. Brisson n'a pu s'empêcher de Bérard ? Contre l'éloquence de M. Méline !

— De Rochefort dans l'Intransigeant :

Le subsidiaire Lenard, dont le réquisitoire a été très remarqué, a été, ces jours-ci, opposant, à tout de même trouvé un bon petit procédé facile à suivre, même en voyage, pour innocenter les ministres et faire condamner leurs employés. C'est de leur opposer toutes les mêmes manœuvres des premiers et de ne retenir que les actes des seconds.

Peut-être le public se rappelle-t-il les offres que Cornélius Herz me fit adresser à Londres, de une faire passer sous les yeux les papiers dont la publication semblait tant inquiéter le gouvernement d'alors. Le refusai de me prêter à cette combinaison, craignant de revenir à pas après bredouille de Bourmemouth.

Eh bien ! parmi les lettres dont Cornélius Herz m'avait promis la communication, il n'en trouvait, m'a-t-il affirmé, dévirement compromettantes, soit de Loubet, soit concernant Loubet.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Au tissage de M. Th. Vienne, rue du Fontenoy

Hier matin, à 7 heures 1/2, l'un des deux contremaîtres employés dans le tissage de M. Th. Vienne, rue du Fontenoy, Charles Gaussenin, vint prévenir le directeur qu'il désirait s'en aller ayant trouvé un emploi plus avantageux. Le directeur répondit qu'il en référerait au patron dans la matinée.

A huit heures et demie les deux cent vingt ouvriers du tissage ne se présentèrent pas à la rentrée qui suit le déjeuner, et vers neuf heures, une délégation vint prévenir le directeur qu'ils cessaient tout travail et ne le reprendraient que si le second contre-maître Leplat, était immédiatement congédié et si celui qu'il avait prétendu le remplacer, ne le remplaçait.

A neuf heures et demie, une nouvelle délégation vint exprimer à M. Théodore Vienne les mêmes revendications sur l'incapacité du contre-maître en question.

Le patron répondit que jamais une plainte n'avait été adressée au lui ni à son directeur à propos de ce contre-maître, mais qu'il était tout disposé, comme son intérêt propre le lui commandait, à étudier la question et que si pour la fin de la semaine il avait constaté l'exactitude de la réclamation il s'engageait formellement à y faire droit.

Les délégués déclarèrent devoir porter cette réponse à la connaissance des ouvriers réunis à la *Paix* et revinrent une heure après avec une lettre collective déclarant que le travail ne serait repris qu'après le renvoi du contre-maître.

Une nouvelle délégation revint dans l'après-midi et demanda une expérience immédiate de mise en train d'un métier par le contre-maître incriminé et qu'au lieu de la accordé, devant même que l'expérience fut terminée, les délégués se retirèrent, déclarant maintenir les prétentions émises.

M. Th. Vienne leur dit alors qu'il ne pouvait admettre le principe d'une grève dans ces conditions et que malgré toute sa bonne volonté, il lui était impossible de parlementer davantage sur la question, ces ouvriers ne contestant pas sans aucune prévenance et sans avoir été à même de constater le bien fondé des réclamations dont il était question, alors surtout que tout le portait à croire que ce contre-maître faisait bien son travail. Il a ajouté que si le travail n'était pas repris en matin il mettrait immédiatement les bras à la disposition des ouvriers.

Au cours des différents entretiens, les ouvriers ont parfaitement reconnu qu'ils n'avaient aucune plainte à formuler sur le travail et la discipline de la maison, le tarif appliqué étant un des plus élevés en vigueur à Roubaix.

Dans l'après-midi quelques ouvriers ont repris le travail.

A TOURCOING

La grève de chez MM. Hitaine et Watteau ne nous pas de nouveaux ouvriers ont été embauchés hier.

Chez M. Jules Desurmont même situation également.

A propos de cette grève, le patron donne l'explication suivante : sur les quinze rattacheurs en grève, six qui travaillaient depuis une quinzaine de jours que la filature est en marche auraient réclamé des salaires de 4 fr. 20 par jour.

Deux autres ont perdu un jour et demi par suite d'un accident à un métier dont le fileur avait laissé une pièce d'échauffer.

Ceux-là n'ont gagné que 3 fr. 70. Enfin, quatre autres ont été occupés à des travaux de nettoyage dans la filature au tarif 35 centimes l'heure.

Le quinzième rattacheur est un blessé depuis trois semaines.

Quant aux bâcleuses ils ont réalisé les uns 2 fr. par jour, les autres 1 fr. 60.

A HALLUIN

Les tisseurs de la blanchisserie Verhaeghe, en grève depuis quelques jours au nombre de trente, n'ayant pas repris le travail, les patrons ont demandé les livreurs qui y ont pourvu en embauchant de nouveaux ouvriers.

A LILLE

Chez MM. Lefebvre et Cie

Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier matin qu'une grève importante s'était déclarée chez MM. Theophile Lefebvre et Cie, rue Blanche-Porte, qui avait pour cause la substitution du travail à la journée, au travail aux pièces.

Une réunion a été tenue mardi matin à l'estaminet Oehin, rue St-Quentin, et les grévistes, au nombre d'environ quatre-vingts, ont discuté leurs revendications, c'est-à-dire : limitation de la journée de travail à 10 heures.

Fixation à 0.55 c. du prix de l'heure.

Maintien à la fabrique de tous les ouvriers ayant travaillé jusqu'ici.

Réintégration d'un ouvrier congédié.

Organisation d'un système d'équipes.

Voulant montrer leur désir de conciliation, les ouvriers, après une longue discussion, ont décidé de reprendre le travail, mercredi matin, pour une durée de trois jours, en attendant qu'une solution intervienne devant le juge de paix.

MM. Lefebvre et Cie auraient de leur côté l'intention d'accorder aux grévistes une augmentation d'accordar aux grévistes une augmentation de salaire de 10 0/0 ; les ouvriers de cette façon toucheraient une semaine de 19 francs 25, en moyenne. Mais les patrons se refusent énergiquement à établir des équipes et le travail à la journée.

Voici la lettre que les délégués des grévistes ont adressée à MM. Lefebvre et Cie.

Lille, le 24 mars 1896.

Messieurs les Patrons,

Nous avons l'honneur de vous prévenir que, dans un esprit de conciliation, en attendre qu'une entente soit résolue devant le juge de paix aussi difficilement, nous venons vous répondre le travail, bons en 1896, 1897 et 1898 ; mise en adjudication.

4° Service : transports et déchargements des charbons en 1896, 1897 et 1898 ; mise en adjudication.

5° Service : fourniture du travail en régie en 1896, 1897 et 1898 ; mise en adjudication.

6° Service : terrassements en 1896, 1897 et 1898 ; mise en adjudication des travaux pour la section de Roubaix.

7° Service municipal des eaux : fourniture de conduites pour joints : mise en adjudication.

8° Id. : fourniture de fontes pour les siphons de la conduite ascensionnelle sous le chemin n° 3 de Roubaix ; mise en adjudication.

9° Id. : fourniture de fontes pour les travaux de Croix-Rouge ; mise en adjudication.

10° Id. : usine de Bouloquette ; déchargement du charbon ; marché.

11° Id. : usine de Bouchepoux ; fourniture d'huiles ; marché.

12° Id. : compte budgétaire de 1894.

13° Id. : fourniture de conduites de 0m400, rue de Tourcoing ; réceptions définitives.

14° Id. : fourniture de conduites de 0m800 entre les Francs et la Fontenette ; réception définitive.

15° Id. : dépôt du Huchon ; construction d'un réservoir.

16° Cimetière : réclamation de Mme veuve Cherak demande d'autorisation de plaider.

17° Octroi : affaire Mullier, demande d'autorisation de plaider.

18° Secours et subsides : Institution des jeunes aveugles de Rouchin ; demande d'un trousseau pour le jeune Charles Picavet.

19° Id. : Institution des jeunes aveugles de Rouchin, demande de trousseau en faveur du jeune Chalo.

20° Fourneaux économiques ; compte-rendu de l'exploitation 1895-1896.

21° Syndicat de l'épicerie : régularisation des budgets, vote d'un crédit.

22° Voirie municipale : enlèvement des immondices ; crédit supplémentaire.

23° Id. : construction d'un aqueduc sur Trois-Ponts ; autorisation d'employer le rabais.

24° Id. : rue du Congo ; mise en état de viabilité.

25° Id. : rue Vauban ; travaux de viabilité ; participation à la dépense ; réclamation de M. Henri Briet.

26° Id. : rue de Valmy ; demande de classement et de mise en état de viabilité.

27° Id. : rue de Toufflers ; prolongement ; demande de classement et de mise en état de viabilité.

28° Id. : rue de Toufflers ; proposition en vue de l'ouverture.

29° Id. : alignements ; cession de terrain à la rue Lakanpeyre ; réclamation de M. J. Boisson.

30° Militaires revenant de Madagascar : demande de secours à l'Etat ; avis du conseil municipal.

31° Secours de famille ; subsides en activité de service ; avis du conseil municipal.

32° Id. : réservistes et territoriaux ; avis du conseil municipal.

33° Id. : ajournés des classes 1894 et 1895 ; avis du conseil municipal.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

1° Secours et subsides ; sociétés de secours mutuels approuvées ; crédit.

2° Secours communaux : état de sommes irrécouvrables.

3° Chemin de Barbieux ; (chemin d'intérêt commun n° 14) ; acquisition de terrains ; avis d'alignement.

4° Voirie municipale : plan général des alignements ; feuilles n° 1 à 6 du section I ; avis du conseil sur les résultats de l'enquête. (M. Bonchéris).

5° Id. : rue des Vosges, d'Epinal et de Remiremont ; ouverture. (M. Mibléo).

6° Id. : *La Bache Roubaisienne*; droits de voirie. (M. Vanmullem).

7° Id. : curage des égouts ; mise en adjudication. (M. Wichart).

8° Canal de Roubaix : création d'un emploi de garde-port. (M. Vanmullem).

9° Tramways : tracé sur la Grande-Place. (M. Mibléo).

10° Sapeurs-Pompiers : vote d'un secours en faveur du pompier Victor Gennens.

Société des Gens de Lettres

Dans sa séance du 23 mars, le comité de la Société des Gens de Lettres, sur le rapport de M. Hector Malot, a admis, comme *sociétaire associé*, notre rédacteur en chef M. Lagrillière-Beauclerc.

Nécrologie

C'est avec regret que nous apprenons la mort de M. Ernest Belseau, employé au secrétariat de la mairie, et sténographe des séances du conseil municipal.

M. Deleeuw est décédé hier matin, au domicile de ses parents, 133, rue de Lille, à l'âge de 27 ans, des suites d'une maladie cruelle qui le faisait souffrir depuis quelque temps.

Il était employé à la Mairie depuis l'âge de 15 ans, et successivement avait appartenu aux services des logements insalubres, à l'état-civil et aux bureaux du secrétariat.

Résultat d'adjudication

Hier matin a eu lieu dans une salle des fêtes de la mairie, en présence de l'entrepreneur des chemins vicinaux ordinaires pendant les années 1896-1897-1898.

Le bureau était présidé par MM. Mibléo, Comtelier, adjoints et Wichart, conseiller municipal.

Le devis s'élevait à 16,260 francs avec un cautionnement de 4,300 francs.

Six soumissionnaires ont été présentés.

L'adjudicataire a été M. Gustave Ghergbin qui avait offert un rabais de 19 0/0.

Chronique Locale

ROUBAIX

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le vendredi 27 mars, à huit heures du soir, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

1° Service municipal des eaux ; usine d'Anchin ; fourniture d'huile ; marché.

2° Service usine d'Anchin ; fourniture de charbon en 1896 et 1897 ; mise en adjudication.

3° Service ; transports et déchargements des charbons en 1896, 1897 et 1898 ; mise en adjudication.

4° Service : fourniture du travail en régie en 1896, 1897 et 1898 ; mise en adjudication.

5° Service : terrassements en 1896, 1897 et 1898 ; mise en adjudication des travaux pour la section de Roubaix.

7° Service municipal des eaux : fourniture de conduites pour joints : mise en adjudication.

8° Id. : fourniture de fontes pour les siphons de

Chronique Régionale

Nécrologie

La famille Trystram vient d'être encore atteinte dans ses plus chères affections. Nous apprenons, en effet, la mort de Madame J.-B. Trystram, épouse de notre honorable et dévoué sénateur.

Madame Trystram, née Madeleine, est décédée à Paris, après une longue et douloureuse maladie, malgré les soins empressés et affectueux dont elle a été entourée.

Nous adressons à la famille éplorée l'expression de nos sincères condoléances pour cette cruelle épreuve qui vient d'atteindre peu de temps après la mort prématurée du regretté François Trystram.

La foire des Rameaux

C'est dimanche prochain 29 mars, qu'a lieu à Bergues la foire traditionnelle des Rameaux, à l'occasion de laquelle il sera vendu deux immondices, conduits, l'un d'animaux reproducteurs comprenant l'espèce bovine de la race flamande et l'espèce ovine et porcine de races croisées ; l'autre d'animaux de boucherie s'étendant aux mêmes espèces et aux mêmes races.

Les prises seront plus importantes et des plus nombreuses ; leur ensemble se chiffre par un total de 6,400 francs, outre la valeur des médailles en vermeil, argent et bronze et des primes émaillées et dorées.

Ces deux concours, subventionnés par l'Etat, sont accessibles à tous les sujets nés et élevés en France. Celui des reproducteurs s'ouvrira à 10 heures du matin, celui des animaux de boucherie à 2 heures de l'après-midi.

De 11 heures et demie à midi et demie, la Musique Dunkerquoise exécutera un brillant concert sur le kiosque ; elle prêtera son concours à la distribution des récompenses qui aura lieu à l'Hôtel-de-Ville à 5 heures du soir et clôturera ce dernier concert immédiat les prix distribués.

M. Vel-Durand, Préfet du Nord, présidera à la solennité agricole à laquelle plusieurs notabilités du département et des régions voisines ont promis également d'assister.

Le tramway de Lens à Hénin-Liétard

Depuis plusieurs années l'on parle de la création d'un chemin de fer tramway de Lens à Hénin-Liétard, le longt de la route nationale, avec embranchement sur diverses directions en vue de desservir les importante localités des cantons de Lens et de Carvin.

M. Bady dans le but d'activer l'établissement de ces nouvelles voies de communication s'est adressé à M. le Ministre des travaux publics qui lui fait parvenir la lettre ci-dessous :

Paris, le 18 mars 1896.

Monsieur le député,

Vous avez bien voulu me remettre, en la recommandant à mon attention, une note signalant l'intérêt qui s'attacherait à ce que l'avant-projet présenté par M. Pronnier pour l'établissement d'un *tramway entre Lens et Hénin-Liétard* soit comme aussi rapidement que possible à l'enquête d'utilité publique.

Je m'empresse de vous informer, Monsieur le député, que cet avant-projet est actuellement soumis à l'examen de M. l'Inspecteur général des Ponts et chaussées de la Division et de M. l'Inspecteur général du Contrôle du réseau du Nord.

Dès que j'aurai reçu leur avis, j'ai l'honneur de vous faire bénéficiaire avise de la suite donnée à l'affaire à laquelle vous vous intéressez.

Agréez, monsieur le député, etc.

Le ministre des travaux publics :
Guyot-Dessaigne.

LE CRIME DE ROUBAIX

Toutes les recherches faites pour découvrir l'assassin du petit Vanneste sont demeurées infructueuses. On avait appris qu'un homme de 60 ans environ se serait fait passer une blessure à la joue chez un pharmacien de Lannoy, le lendemain matin du crime, recherche cet individu.

A côté de la supposition que l'auteur du crime serait l'individu qui s'est offert de mettre l'enfant sur un rayon, existe celle que le petit Vanneste se serait couché dans un champ, comme il en avait manifesté l'intention à son camarade et qu'un individu l'ayant aperçu vers le matin, l'ait vu, abusée de lui.

Quoi qu'il en soit, le mystère devient de plus en plus impénétrable et tout espoir de retrouver l'assassin de Vanneste paraît être abandonné.

Chronique Locale

ROUBAIX

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le vendredi 27 mars, à huit heures du soir, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

1° Service municipal des eaux ; usine d'Anchin ; fourniture d'huile ; marché.

2° Service usine d'Anchin ; fourniture de charbon en 1896 et 1897 ; mise en adjudication.

3° Service ; transports et déchargements des charbons en 1896, 1897 et 1898 ; mise en adjudication.

4° Service : fourniture du travail en régie en 1896, 1897 et 1898 ; mise en adjudication.

5° Service : terrassements en 1896, 1897 et 1898 ; mise en adjudication des travaux pour la section de Roubaix.

7° Service municipal des eaux : fourniture de conduites pour joints : mise en adjudication.

8° Id. : fourniture de fontes pour les siphons de

THÉ CHAMBARD
LE PLUS AGREABLE DES PURGATIFS

En Librairie l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 75

LE SERMENT d'une MERE

PREMIÈRE PARTIE

L'ENFANT VOLÉ

On avait, en effet, gardé la mort de la malheureuse absolument secrète, et les serviteurs de l'hôtel de la rue Milton, qui aimaient tous leur maîtresse et étaient pour elle plus qu'un simple serviteur, sur la recommandation expresse du banquier, n'étaient bien gardes de commettre la plus petite indiscrétion.

Ils avaient pourtant relatant le fait, on ne les avait point laissé entrer dans la chambre de la baronne laquelle, d'ailleurs, ne paraissait songer à s'enquérir de rien de ce qui se passait au dehors.

Elle avait pourtant son mari, lorsqu'il était revenu pour d'elle, avec une froideur qu'on pouvait comparer à celle de la mort, qu'il ne lui avait point comme quelque question.

Seulement, elle détournait les yeux, quand il la regardait, elle répondait à peine par monosyllabes, quand il l'interrogeait, et la nourrice, qui ne avait installé dans la chambre, pour veiller sur elle, le petit Aldo, dont elle ne voulait pas s'éloigner, restait tiers dans toutes les entrevues des deux époux, empêchant, par le fait seul de sa présence, toute intimité, toute confidence.

Lopez était si malheureux, avait de si épouvantables craintes à exprimer sur leur salut commun, au cas où il eut parlé, qu'il acceptait cette nouvelle situation, se disant que, tant qu'elle durerait, il pourrait rester dans l'ignorance de la réalité atroce, et plus longtemps il ne pourrait être ainsi, — mieux cela vaudrait pour tous les deux.

Maintenant, il avait commencé à se lever, mais sans sortir de sa chambre.

Elle passait son temps à s'occuper d'Anita, la couvrant de baisers passionnés, veillant à ce que rien ne lui manquât, ne lui permettant ne causant pas à la perdre de vue, une minute.

La nourrice lui ayant fait observer timidement que l'enfant avait besoin de prendre l'air et devienderait malade à rester ainsi enfermée, Emma lui avait répondu, avec un léger frisson de tous son corps :

— Oui, tu as donne Eudoxie, vous avez raison. Je le sais bien. Aussi, demain, bien que je sois encore très faible, on attellera, et nous sortirons toutes les trois ensemble, car *plus jamais* mes filles ne sortira sans moi, et *plus jamais* je ne m'éloignerai d'elle, quand nous serons à la maison.

On comprenait trop bien cette volonté de la mère à qui on avait voté son autre enfant, pour que la jeune bretonne fît aucune observation à ce sujet.

Quant à Anna, la baronne n'en avait plus parlé.

Il était évident que, pour une raison quelconque et sur laquelle on n'osait l'interroger, elle haïssait la sœur d'Anita comme perdue à tout jamais.

Elle ne parlait pas davantage de Louis, et, nous rien devinter exactement des motifs de ce mutisme étrange, chacun respectait son silence.

XVII

LE MANUSCRIT

Huit jours, disons-nous, s'étaient écoulés.

M. Hevadoron allait reprendre le train habituel de son existence, retourner à ses bureaux de la rue Laffitte, pour y surveiller et y diriger ses nombreux entreprises de banque, qui, sans cela, n'eussent pas tardé à périclier.

Chaque fois qu'il s'éloignait de sa femme et de sa fille, désormais unique, c'était avec un affreux serrement de cœur, en se demandant s'il les trouverait à son retour, ou si lui-même il reviendrait jamais auprès d'elles.

Le huitième jour, peu d'instants après le départ du banquier, le nouvelle femme de chambre entra chez sa maîtresse, tenant à la main un pli cacheté assez volumineux.

Voici, dit-elle, ce qu'un commissionnaire vient d'apporter pour madame, en recommandant que cela lui fut remis en mains propres et en ajoutant qu'il n'y avait pas de réponse.

— Merci ! Occupez-vous d'Anita... Laissez-moi.

Eudoxie s'éloigna, assez surprise du ton de sa maîtresse et un peu effrayée de son aspect bouleversé.

Une fois seuse, la baronne passa sa main sur ses yeux, comme pour en chasser un nuage important, et revenant à la première page, commença la lecture de ce qui suit :

« Madame,

« Je n'ai point de haine contre vous, et si toute pitié n'était pas morte en moi, j'aurais pitié de vous une profonde pitié.

« Je suis mère, et je sais ce que c'est que de souffrir dans la maternité.

« J'ai été épouse, j'ai aimé, j'aime, j'aimerai toujours, et je ne puis, lorsque j'ai la douleur saisie de plumer mort celui que je retrouverai ailleurs, si je suis restée digne de lui, à la douleur de le inspirer vivant.

« Personnellement, madame, vous ne m'avez fait aucun mal.

« *Je vous sais bonne.*

« Jeunesse fait de vous mon amie, si je vous avais connue dans des circonstances, car du jour où vous avez été la femme de Lopez, j'ai suivi votre existence, pour ainsi dire, jour par jour.

« Comment cela ? direz-vous.

« C'est mon secret et ma force. — Secret sanglant, force qui me torture, puisque je ne le dois qu'au crime et à la trahison abominable.

« Aussi, quand je vous parle de la sorte, ce n'est pas mon cœur, mon cœur brisé par les plus atroces souffrances, haïté d'un seul amour et d'une seule haine, ce n'est pas mon cœur qui dicte mes paroles, mais mon esprit qui conçoit froidement qu'il est pu en être autrement, et qui n'avait pas tué en moi la Dolorès des anciens jours.

« Puis, madame, j'ai fait un serment, un serment à Miguel mort, qu'il a entendu, reçu, emporte avec lui, et qui sera tenu. Ton que Miguel ne viendra pas lui-même m'en relever et me dire :

« — *C'est assez!*

« Si je ne m'adresse à vous, aujourd'hui, et je vous écris ces pages, c'est afin que vous sachiez la vérité, la vérité tout entière, que vous ne concevez point d'inutiles illusions et de raines terreurs.

« Comprenez donc bien ceci : c'est qu'aucune recherche, aucune poursuite ne pourra m'atteindre.

« Je suis à l'abri de vos représailles.

« Ea police usera toutes ses ressources, toutes ses ruses, toute sa patience, à me retrouver, sans y parvenir,